

RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 janvier 2019

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Guy JEANDOT, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Hervé ROME, Daniel URBAIN, Nadine VILLERET

Excusé : M. Jean-Claude MARTEAU donne pouvoir à M. Hervé PARIS

Absente : Mme Elise GAVAND

Objet de la délibération : Aménagement bâtiment Mairie-Ecole

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de repenser les scénari relatifs aux différents aménagements du bâtiment Mairie-école :

- Pour les accessibilités cantine, salle du Conseil, école
- Pour l'offre d'un espace plus satisfaisant : pour la classe des CM1/CM2
pour l'accueil des enfants à la cantine

Entre la présentation faite au Conseil Municipal du 04 octobre 2018 et ce 4 janvier 2019, elle a rencontré le Vice-président de la CCBHS en charge des affaires péri scolaires : M. Daniel SEGUT.

Il faut rappeler que depuis le 01 janvier 2019, c'est la CCBHS qui a pris cette compétence péri scolaire, laquelle recouvre les services de la cantine et de la halte-garderie.

Très clairement, la CCBHS préfère le scénario 1 qui consiste à construire une cantine et une salle d'activités à l'emplacement du préau de l'école maternelle. Cela permettrait de rendre accessible la cantine, de faciliter les services de halte-garderie : accès aisé cour/salles pour les enfants et pour le personnel.

Et, le bâtiment créé aurait également son autonomie en terme de coût lié aux différents réseaux : eau, électricité, chauffage, téléphone.

Cette évolution oblige à repenser les engagements de chacun : Commune, CCBHS et à mixer les 2 scénari .

A la CCBHS les coûts liés à la création du bâtiment Cantine/salle d'activités,

A la Commune, les coûts liés à la rénovation de la salle de classe CM1/CM2 et l'accessibilité par l'installation d'un élévateur.

Cette double délibération a donc pour objet de confier au Cabinet d'Architecte CARTALLIER deux missions pour monter les 2 dossiers de demande de subvention DETR 2019 à la Préfecture et ce, avant le 20 janvier dernier délai (réalisation des quantitatifs estimatifs et d'un dossier graphique)

Après une longue discussion, le projet est mis au vote :

1 abstention : Hervé ROME

4 contre : Jean-Claude MARTEAU, Hervé PARIS, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD

7 POUR

Objet de la délibération : Questions diverses

Déclaration d'Intention d'Aliéner : le Conseil décide de ne pas préempter sur la vente de la maison DUCOURTIOUX

Dates :

Commission voirie : le **09 janvier**

Vœux le **11 janvier** à 18 h 30

Le prochain Conseil aura lieu le **vendredi 25 janvier** à 20 h 30